

De la troupe, nous ne dirons rien, ne l'ayant pas plus vue que la salle ; nous aimons à croire qu'une si belle cage ne doit loger que des oiseaux divins.

— La fontaine des Jacobins a vécu ; on la démolit et les matériaux sont portés avec grand soin sur la place Perrache, où elle renaîtra plus belle qu'auparavant.

— Le jury du concours pour les fontaines monumentales de la place des Jacobins et de la rue de Lyon, a terminé ses opérations.

Le premier prix n'a pas été décerné. Les projets *Art et Lugdunum* ont obtenu deux seconds prix *ex æquo*, le premier pour le projet relatif à la place des Jacobins, le second pour le projet relatif à la place de Lyon.

Chaque second prix est de 1,000 fr.

Deux mentions honorables, avec indemnité de 300 fr. chacune, ont été décernées aux projets marqués *équerre* et *sic*.

Mais alors que va-t-on mettre sur nos places découronnées !

— Le docteur Morice, actuellement au Cambodge, vient d'offrir au Palais des Arts des sculptures indo-chinoises, d'un travail curieux et remontant à une haute antiquité. Le peuple, disparu aujourd'hui, à qui on doit ces précieux souvenirs d'une civilisation très-avancée, n'était pas connu des archéologues européens. Les Khmers, qui ont été puissants, devront d'être sauvés de l'oubli, non à leurs conquêtes mais à quelques débris que deux caisses ont apportés dans un musée de province.

— Le jeudi 2 août, l'Académie Française, dans sa séance publique annuelle, a distribué des prix de vertu et des prix littéraires. Parmi ces derniers, un prix de deux mille francs a été accordé à M. Ferraz, le sympathique professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Lyon, pour son beau volume : *Etudes sur la Philosophie en France*, qui à peine paru l'année dernière a déjà eu l'honneur de plusieurs éditions.

Le prix Bordin, 3,000 francs, a été décerné à M. Régis Chantelauze, de Montbrison, pour son ouvrage intitulé : *Marie Stuart, son procès, son exécution*.

— Par arrêté en date du 30 juillet, M. Guigue, notre vaillant archiviste, depuis longtemps correspondant du ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques, a été nommé membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ; précieux encouragement à ses travaux.

— Par décret du Président de la République, viennent